



C. CWS 202

Le 17 octobre 2025

-03

Objet : Révision de la norme ST.3 de l'OMPI – Micronésie (États fédérés de)

Madame,
Monsieur,

Le Bureau international de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) a l'honneur d'informer votre office qu'à la suite de l'adhésion des États fédérés de Micronésie, qui deviennent ainsi un État membre de l'OMPI, il est proposé que le code à deux lettres "FM" soit ajouté à la norme ST.3 de l'OMPI en tant que nouvelle entrée.

Compte tenu de ce qui précède, le Bureau international propose que les modifications ci-après soient apportées à la norme ST.3 de l'OMPI en ce qui concerne le nouveau code à deux lettres "FM" :

- Micronesia (Federated States of) (nom anglais)
- Micronésie (États fédérés de) (nom français)
- Micronesia (Estados Federados de) (nom espagnol)

Conformément à la procédure de révision de la norme ST.3 de l'OMPI décrite à son annexe III, votre office, en sa qualité de membre du Comité des normes de l'OMPI (CWS), est invité à examiner cette proposition et à informer le Bureau international par courrier électronique à l'adresse cws.mail@wipo.int de ses observations concernant l'incorporation de ce nouveau code à deux lettres.

/...

Si aucune communication n'est reçue le 16 décembre 2025 au plus tard, le Bureau international considérera que votre office ne voit pas d'objection à ladite proposition et modifiera la norme ST.3 de l'OMPI en conséquence.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.



Ken-Ichiro Natsume
Sous-directeur général
Secteur de l'infrastructure et des
plateformes